

Commission Urbanisme, Cadre de vie, Environnement, Agriculture

BIEN VIVRE DANS SON CENTRE VILLE

Je vous parle d'un temps que les moins de 20 ans...

Autrefois, le local appelé communément « local Pasquet » abritait une épicerie : « L'épicerie Louis » mais pas seulement... Une boulangerie ainsi qu'un café, offrant une fois par semaine un service charcuterie, ont également tenu leurs quartiers dans ce local. Celui-ci a été construit par un argentréen M. Poletti, gérant d'une entreprise de maçonnerie. Le bâtiment, achevé en 1971, a été agrandi en 1982. En début d'année, le bâtiment a été détruit. En lieu et place de ce dernier se construit la future résidence « Les terrasses du Hill » commercialisée par des promoteurs privés. Depuis plusieurs semaines, les travaux occasionnent quelques désagréments tels que des difficultés de circulation, des nuisances sonores, des dégagements de poussière, etc. La SARL GDOM remercie les argentréens et plus particulièrement les riverains et les commerçants de leur compréhension.

Circulation des poids lourds

Afin de ne pas détériorer l'état des voies par le passage fréquent de poids lourds, la municipalité a décidé de leur créer un itinéraire spécifique. Ainsi, pour quitter le centre ville, ils doivent emprunter la voie reliant la rue Alain d'Argentré à la rue St Pierre située à côté de l'église. Pour cela, et afin de faciliter le passage des camions et la manœuvre des chauffeurs, une partie du mur en pierre (côté rue St Pierre) a été abattue. Les élus ont fait ce choix en constatant que les frais de remise en état du mur s'avèrent moins coûteux que les frais de réfection de voie.



Commission Démocratie Participative, Citoyenneté, Plan Communal de Sauvegarde

CONSEILS DE QUARTIER : « LE FUTUR DÉPEND DE CE QUE NOUS FAISONS DU PRÉSENT » GANDHI



Le principal acteur de la démocratie est le citoyen. Il est au cœur des débats. Les grandes décisions sont prises par et pour lui.

Aujourd'hui, Argentré-du-Plessis veut donner la parole à ses habitants à travers la création des Conseils de quartier.

Le fonctionnement :

Les projets abordés par les conseils relèveront :

- de l'écocitoyenneté,
- du cadre de vie et des animations de la ville,
- de la sécurité,
- de la solidarité.

La commune sera découpée en trois secteurs partageant des problématiques communes, à savoir : le centre ville, la périphérie et la campagne.

Nous serons attentifs à tous les autres sujets abordés par les habitants. Les argentréens seront invités à partager ces débats. C'est à ce titre qu'une première réunion d'information publique sera organisée le **vendredi 11 mars à 20h**, salle Ouessant.

Pratique :

Réunion d'information publique
Vendredi 11 mars, 20h Salle Ouessant
Venez nombreux

Devenir membre des conseils de quartier

Qui ?

Les volontaires âgés de 16 ans et plus, résidents ou acteurs économiques de la commune.

Quand ?

Inscription sur les listes des membres des conseils de quartier avant le 31 mars 2016.

Où s'inscrire ?

- A l'accueil de la mairie
- Par mail : mairie@argentre-du-plessis.fr
- Par téléphone : 02 99 96 61 27
- Par courrier : 21 bis rue Alain d'Argentré

Comment ?

Afin que votre demande d'inscription soit traitée, merci de préciser les informations suivantes: nom, prénom, date de naissance, adresse, profession, téléphone et adresse mail.

Un accusé de réception sera transmis à chaque demande envoyée par courrier et mail.